



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **14 août 2018**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 2525, autoroute Transcanadienne, 105 cases de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de 146 cases de stationnement.
2. Pour permettre au 2800, Transcanadienne :
 - a) l'installation, sur le toit du bâtiment, de 8 unités d'équipement mécanique ayant une hauteur de 6,7m (22pi), plutôt que la hauteur maximale permise de 3m (9,8pi) ;
 - b) l'installation, sur le toit du bâtiment, de 35 unités d'équipement mécanique ayant une hauteur de 6,45m (21,2pi), plutôt que la hauteur maximale permise de 3m (9,8pi).
3. Pour permettre au 115, boulevard Brunswick, 120 cases de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de 180 cases de stationnement.
4. Pour permettre au 2345, boulevard des Sources :
 - a) l'installation de 4 enseignes directionnelles ayant une superficie de 1,5m² (16pi²) plutôt que la superficie maximale permise de 0,5m² (5,4pi²) ;
 - b) l'installation d'une seconde enseigne murale avec le logo «Bombardier», sur la façade le long du chemin de l'Aviation.
5. Pour permettre au 580, boulevard Saint-Jean :
 - a) 6 accès véhiculaires pour un terrain, plutôt que le nombre maximal permis de 2 accès véhiculaires par terrain ;
 - b) Un espace vert de 48% de la superficie totale de la marge avant sur l'avenue Paprican plutôt que le 50% minimalement requis ;
 - c) Un espace vert de 34% de la superficie totale de la marge avant sur le boulevard Saint-Jean plutôt que le 50% minimalement requis.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 25 juillet 2018

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **August 14th, 2018**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 2525 Transcanada Highway 105 parking spaces rather than the minimum required amount of 146 parking spaces.
2. To permit at 2800 Transcanada Highway:
 - a) the installation of 8 mechanical equipment units on the building roof having a height of 6.7m (22ft) rather than the maximum permitted height of 3m (9.8ft);
 - b) the installation of 35 mechanical equipment units on the building roof having a height of 6.45m (21.2ft) rather than the maximum permitted height of 3m (9.8ft).
3. To permit at 115 Brunswick Boulevard 120 parking spaces rather than the minimum required amount of 180 parking spaces.
4. To permit at 2345 des Sources Boulevard:
 - a) the installation of 4 directional signs having a surface area of 1.5m² (16ft²) rather than the maximum permitted surface area of 0.5m² (5.4pi²);
 - b) the installation of a second wall sign with the Bombardier logo, on the façade along Aviation Road.
5. To permit at 580 Saint-Jean Boulevard :
 - a) 6 vehicular access points for a single landsite rather than the maximum permitted of 2 vehicular access points per landsite;
 - b) 48% green space in the total front setback on Paprican Avenue rather than the required 50% minimum green space;
 - c) 34% green space in the total front setback on Saint-Jean Boulevard rather than the required 50% minimum green space.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 25th of July 2018

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk